



ASIE/MALAISIE - Eglise et ONG ensemble pour sauver Wilfrida, jeune catholique qui risque la peine de mort

Kuala Lumpur (Agence Fides) – Une jeune catholique indonésienne, Wilfrida Soik, se trouve actuellement dans les prisons malaisiennes, accusée d’avoir tué son employeur et risque pour cela la peine de mort. Un certain nombre d’organisations non gouvernementales en Indonésie et en Malaisie se sont mobilisées en sa défense tout comme l’Eglise indonésienne d’Atambua, Diocèse situé dans la partie ouest de l’île de Timor dont provient la jeune fille. L’affaire présente en effet de nombreuses ambiguïtés et nécessite des éclaircissements à tous les niveaux. En outre, Wilfrida est une handicapée mentale, victime de trafiquants d’êtres humains. C’est ce que l’Agence Fides apprend de sources au sein de l’Eglise indonésienne et de la « Coalition contre la Peine de mort » en Indonésie qui cherche à enquêter sur le cas, à sauvegarder les droits de Wilfrida et à éviter qu’elle ne soit exécutée.

L’Eglise catholique d’Atambua par le biais de son Evêque, S.Exc. Mgr Dominikus Saku, a signalé le cas à la « Commission pour les Droits de l’homme » d’Indonésie et s’engage afin de trouver les justes voies permettant de demander la grâce de Wilfrida et de la faire retourner chez elle. Son histoire telle que référée à Fides, est en effet marquée par la pauvreté, la marginalisation et l’exploitation. Wilfrida provient en effet d’une famille très pauvre. Née en 1993 dans la province de Belu (en Nusa Tenggara orientale), la jeune fille souffre de troubles mentaux à partir de l’âge de deux ans. L’an dernier, elle a été approchée par un certain nombre d’hommes qui, par l’intermédiaire de l’Agence du Ministère du Travail de Belu, lui ont procuré un travail en Malaisie. Pour la faire expatrier, ces mêmes personnes ont également falsifié ses documents d’identité, faisant ainsi croire que Wilfrida était majeure. En fait, Wilfrida a été victime d’une organisation qui trafique en êtres humains, surtout en femmes. Arrivée en Malaisie, Wilfrida a été employée comme domestique dans la ville de Pasir Mas (dans les environs de Johor) à la résidence d’une femme âgée, Yeap Seok Pen, malade de Parkinson. Yeap Seok Pen a été retrouvée morte le 7 décembre 2010 et Wilfrida accusée de meurtre et arrêtée. Le 9 mai dernier, le tribunal de Pasir Mas a tenu une audience afin d’établir la culpabilité de la jeune fille mais, ainsi que l’indiquent des sources de Fides, « le résultat n’a pas été clair pas plus que ne le sont les preuves existant contre la jeune fille ». Wilfrida risque cependant la peine capitale. La Coalition contre la Peine de mort en Indonésie, qui rassemble de nombreuses associations dont la Communauté de San Egidio, a écrit au Ministère des Affaires Etrangères indonésien et l’Ambassade d’Indonésie en Malaisie a pris l’affaire en charge. Le Président indonésien Susilo Bambang Yudhoyono a récemment formé la « Indonesian Migrant Workers Task Force » afin de traiter les problèmes épineux concernant des travailleurs émigrés condamnés à la peine capitale à l’étranger.

Charles Hector Fernandez, avocat catholique de Kuala Lumpur, responsable de la « Malaysians Against Death Penalty and Torture » (MADPET) déclare à l’Agence Fides : « Nous chercherons à connaître à fonds le cas de Wilfrida et de faire ce qui est en notre pouvoir pour l’aider ». Il explique : « Selon l’ordonnancement malaisien, en cas de meurtre, le juge est tenu à appliquer la peine capitale. C’est l’un des thèmes sur lesquels nous nous engageons actuellement, réclamant une révision de la norme en question afin que le juge puisse au moins choisir de condamner à une peine de réclusion à perpétuité sur la base de circonstances atténuantes ».

« En Malaisie – poursuit-il – il y a plus de 640 détenus en attente d’exécution. Les exécutions se poursuivent. Il n’existe pas de moratoire mais leur nombre s’est réduit et seulement deux exécutions ont eu lieu en 2010. Il semble que le gouvernement ait l’intention de réexaminer la question de la peine de mort, au moins pour certains délits, et de mettre fin à l’obligation de son application de la part des juges. Il s’agirait d’un progrès même si nous espérons une abolition complète. Dans ce but, les pressions internationales sont importantes, en ce qu’elles peuvent aider grandement ». (PA) (Agence Fides 22/07/2011)